

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission des institutions,
des affaires internationales et européennes
et des relations avec les communes

Papeete, le - 9 SEP. 2019

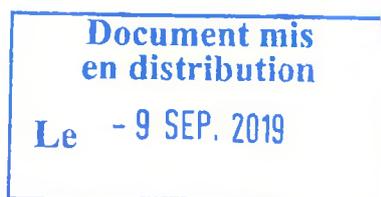
N° 111 - 2019

RAPPORT

relatif à un projet de délibération portant approbation du compte administratif de l'exercice 2018 du Conseil économique, social et culturel et affectation de son résultat,

présenté au nom de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes,

par Monsieur le représentant Yves CHING



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 5058/PR du 25 juillet 2019, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte administratif de l'exercice 2018 du Conseil économique, social et culturel¹ (CESC) et affectation de son résultat.

Conformément à l'article 32 de la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics, le CESC présente son projet d'arrêté de compte administratif pour l'exercice 2018.

Un rappel des prévisions budgétaires (I), le bilan d'activité du CESC (II), l'exécution du budget (III) ainsi que le compte de gestion du Payeur de la Polynésie française (IV) de l'exercice 2018 sont alors présentés successivement ci-après.

I. RAPPEL DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2018

L'article 152 de la loi organique statutaire prévoit que le fonctionnement du CESC est assuré par une dotation spécifique qui constitue une dépense obligatoire inscrite au budget de la Polynésie française.

À ce titre, la dotation globale forfaitaire de la Polynésie française au profit du CESC a été arrêtée à la somme de 91 000 000 F CFP par décision n° 2018-1 CESC du 16 janvier 2018. Par ailleurs, une écriture comptable de 6 000 000 F CFP a été portée en début d'année en vue d'une neutralisation des subventions d'investissement accordées sur des exercices précédents par le Pays.

Quant au budget primitif d'investissement de l'institution, il a été établi à 7 000 000 F CFP pour l'amortissement des immobilisations corporelles.

¹ Pour rappel, depuis la loi organique n° 2019-706 du 5 juillet 2019 portant modification du statut d'autonomie de la Polynésie française, la dénomination de l'institution inclut désormais le volet environnemental et devient « le conseil économique, social, environnemental et culturel » (CESEC)

En cours d'année, les prévisions budgétaires ont été modifiées par la décision n° 2018-2C CESC du 7 mai 2018. Cette dernière a permis de compléter le budget d'investissement du CESC par le report des crédits de paiement de l'exercice 2017 sur l'exercice 2018 d'un montant de 7 188 450 F CFP.

En définitive, le budget du CESC pour 2018 s'établit comme suit :

- **En section de fonctionnement :** 97 000000 FCFP
- **En section d'investissement :** 14 188 450 FCFP

II. LE BILAN D'ACTIVITE DU CESC POUR 2018

Durant l'exercice 2018, la longue période de renouvellement du mandat des membres a entraîné une baisse importante de l'activité de l'institution. En effet, bien que le mandat de l'ancien président soit arrivé à échéance le 19 janvier 2018, lui-même ayant continué à assurer la continuité des affaires courantes de l'institution tout au long de l'année, l'élection du nouveau président a eu lieu le 18 septembre 2018.

En tenant compte de l'évolution de l'importance des secteurs d'activités (*économiques, sociaux et culturels*) et de la prise en considération de certains souhaits formulés lors des travaux internes sur la modification des textes régissant l'institution, la délibération n° 2018-35 APF du 21 juin 2018 est venue modifier la délibération n° 2005-64 APF du 13 juin 2005 portant composition, organisation et fonctionnement du CESC afin d'y apporter des ajustements et adaptations afin d'améliorer l'efficacité de l'institution.

En ce sens, la modification de la composition du CESC a été l'occasion d'élargir la représentation de la société civile au secteur du « développement » par la création d'un 4^e collège. Ce dernier est réparti selon 5 axes : le secteur du tourisme, les économies bleue et verte, le secteur du numérique, l'artisanat et la culture ainsi que la défense et la valorisation de l'environnement.

Par l'instauration de ce nouveau collège, la composition du bureau du CESC s'en retrouve modifiée, composée de 16 membres désormais (et non plus 12), appartenant à part égale aux collèges.

Enfin, la réintroduction de la présidence tournante, ancienne règle datée d'avant 2004, et de l'instauration du vote par procuration ont également fait l'objet de la modification de la délibération de 2005 précitée.

S'agissant de son activité institutionnelle, dont son évolution depuis 2013 peut être appréciée selon le tableau suivant, le CESC a répondu à 10 saisines et a tenu 55 réunions de commissions permanentes et 8 assemblées plénières :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'assemblées plénières	20	18	23	27	24	8
Nombre de commissions du budget	5	5	4	6	3	2
Nombre de commissions permanentes	215	150	274	201	267	55
Nombre d'avis rendus sur saisine	20	14	32	28	34	10
Nombre d'autosaisines	4	0	2	0	0	0
Nombre de vœux	0	4	1	2	2	0
Production totale	24	18	35	30	36	10

III. L'EXECUTION DU BUDGET

Eu égard à une activité comptable et financière relativement faible :

- **En section de fonctionnement**, l'institution a dépensé 61 436 117 FCFP ;
- **En section d'investissement**, l'institution a émis un titre de recette d'un montant de 6 991 963 F CFP et acté le report des crédits de paiement de l'exercice 2017 sur l'exercice 2018 arrêté à la somme de 7 188 450 F CFP. Par ailleurs, l'institution a dépensé 5 215 787 F CFP en travaux de rénovation, notamment pour la réfection de la salle de commission « Turama » et des sanitaires situés à l'étage.

1. En section de fonctionnement

Les résultats définitifs de l'exercice 2018 sont les suivants :

- Budget primitif	97 000 000 F CFP
- Budget modifié	91 000 000 F CFP
- Recettes totales réalisées	91 000 000 F CFP
- Dépenses totales réalisées.....	61 436 117 F CFP
- Résultat cumulé au 31/12/2017	18 900 238 F CFP
- Excédent de clôture au 31/12/2018.....	29 563 883 F CFP
- Résultat cumulé au 31/12/2018	48 464 121 F CFP

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est **excédentaire de 29 563 883 F CFP**.

a. Recettes de fonctionnement

Le tableau ci-après donne la ventilation par nature de ces recettes :

Chap	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalisations
960	7412	Dotation globale forfaitaire de la Polynésie française	91 000 000	91 000 000	91 000 000
	777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	6 000 000	6 000 000	0
TOTAL			97 000 000	97 000 000	91 000 000

b. Dépenses de fonctionnement

Le montant définitif des mandats réalisés pour l'année 2018 s'élève à 61 436 117 F CFP, représentant une réalisation de 63 % du budget primitif.

Chapitre	Article	Libellé	Prévisions primitives a	Réalizations 2018		Rappel 2017
				Mandats b	en % c= b/a	
960	606	Achats non stockés de matières et fournitures	7 000 000	6 282 287	90%	6 127 153
	613	Locations	1 100 000	562 220	51%	969 273
	615	Entretien et réparation	5 450 000	6 081 265	112%	5 477 612
	616	Primes d'assurances	350 000	306 194	87%	298 374
	618	Divers services extérieurs	350 000	346 000	99%	218 058
	623	Publicité, publication, relations publiques	2 300 000	1 965 501	85%	7 250 750
	624	Transports (personnel administratif)	600 000	95 936	16%	
	625	Déplacement et mission (personnel administratif)	350 000	90 450	26%	
	626	Frais postaux et frais télécommunications	1 400 000	1 253 588	90%	1 212 637
	628	Divers - autres services extérieurs	2 700 000	2 011 342	74%	2 430 977
	653	Indemnités, vacation et frais de mission des membres	61 800 000	29 324 345	47%	83 900 129
	672	Charges sur exercices antérieurs	250 000	645 201	258%	
	673	Titre sur exercice antérieur	5 000 000	5 000 000	100%	
Total du chapitre 960			88 650 000	53 964 329	61%	107 884 963
961	681	Dotations aux amortissements et provisions	7 000 000	6 991 963	100%	4 642 951
Total du chapitre 961			7 000 000	6 991 963	100%	4 642 951
962	641	Rémunérations du personnel	1 000 000	341 572	34%	797 370
	645	Charges sociales	350 000	138 253	40%	173 374
Total du chapitre 962			1 350 000	479 825	36%	970 744
TOTAL			97 000 000	61 436 117	63%	113 498 658

Les dépenses de fonctionnement courant de l'institution affichent une baisse de 46% par rapport à l'année précédente, passant de 113 498 658 F CFP en 2017 à 61 436 117 F CFP en 2018.

Cette baisse d'activité se perçoit également dans les dépenses liées aux indemnités, vacances et frais de mission des membres du CESC. Ainsi, une diminution de 65 % par rapport à l'année 2017 est constatée, passant de 83 900 129 F CFP en 2017 à 29 324 345 F CFP en 2018.

Il convient de rappeler que des agents de la fonction publique du Pays sont affectés au secrétariat général du CESC en vertu de l'article 38 de la délibération n° 2005-64 APF du 13 juin 2005 modifiée, qui dispose que « *le secrétariat général est composé de personnels de l'administration de la Polynésie française, affectés au Conseil économique, social et culturel et régis selon les modalités prévues par leur statut respectif* ».

En 2018, 17 agents de la Polynésie française étaient ainsi en poste au CESC, dont 7 de catégorie A, 5 de catégorie B ou CC2 et 5 de catégorie D ou CC5.

L'évolution des effectifs a été la suivante sur la période allant de 2015 à 2018 :

Catégorie	2015	2016	2017	2018
A	6*	6*	6*	7*
B/CC2	6	6	6	5
C	0	0	0	0
D/CC5	5	5	5	5
TOTAL	17	17	17	17

* dont 1 en décharge totale d'activité de service pour exercice d'une activité syndicale auprès de la CSTP-FO

Les charges de personnel correspondantes ne sont pas inscrites dans les comptes du CESC mais dans ceux de la collectivité de la Polynésie française.

Sur la période allant de 2015 à 2018, ces charges ont été de :

2015	2016	2017	2018	Évolution 2017-2018
111 964 983	113 074 138	113 140 844	107 578 957	- 4,92 %

2. En section d'investissement

Les résultats définitifs de l'exercice 2018 sont les suivants :

- Budget primitif	7 000 000 F CFP
- Budget modifié	7 000 000 F CFP
- Crédits de paiement reportés	7 188 450 F CFP
- Recettes totales réalisées	14 180 413 F CFP
- Dépenses totales réalisées.....	5 215 787 F CFP
- Résultat cumulé au 31/12/2017	7 188 450 F CFP
- Excédent de clôture de l'exercice 2018	8 964 626 F CFP
- Résultat cumulé au 31/12/2018	16 153 076 F CFP

Le résultat de clôture de la section d'investissement est **excédentaire de 8 964 626 F CFP**.

a) Recettes d'investissement

Le tableau ci-dessous donne la ventilation par nature de ces crédits de paiement :

Chapitre	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalisations
900	281	Amortissement des immobilisations corporelles	7 000 000	7 000 000	6 991 963
951	001	Résultat d'investissement reporté (N+1)	0	7 188 450	7 188 450
TOTAL			7 000 000	14 188 450	14 180 413

b) Dépenses d'investissement

Le montant définitif des mandats réalisés pour l'année 2018 s'élève à 5 215 787 FCFP, ce qui représente une réalisation de 37 % du budget d'investissement modifié.

Chapitre	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalizations			Rappel 2017
			a	b	Mandats c	en % d = c/a	en % e = c/b	
900	139	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	6 000 000					
	218	Autres immobilisations corporelles		2 490 000	1 482 536	21%	60%	5 727 379
	213	Construction	1 000 000	3 798 450	3 733 251		98%	13 773 567
	203	Frais d'études et de recherche et développement						1 123 220
	205	Concessions droits brevets		900 000				
	281	Amortissement des immobilisations corporelles		6 991 963				
Total du chapitre 900			7 000 000	14 180 413	5 215 787	21%	37%	20 624 166

Ces dépenses d'investissement concernent principalement des travaux de construction pour l'aménagement général des locaux, ainsi que la dotation aux amortissements du CESC.

IV. LE COMPTE DE GESTION DU PAYEUR DE LA POLYNÉSIE FRANCAISE

Le compte de gestion du Payeur de la Polynésie française, pour l'exercice 2018, est arrêté comme suit :

Pour l'exercice 2018

	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Recettes	91 000 000	14 180 413	105 180 413
Dépenses	61 436 117	5 215 787	66 651 904
Solde	29 563 883	8 964 626	38 528 509

Résultats cumulés

	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Antérieur (2017)	18 900 238	7 188 450	26 088 688
Exercice 2018	29 563 883	1 776 176	31 340 059
Cumulés	48 464 121	8 964 626	57 428 747

La concordance des résultats du compte de gestion en provenance du payeur de la Polynésie et du compte administratif pour l'exercice 2018 est constatée.

À la clôture de l'exercice 2018, le report à nouveau du CESC est donc de : **48 464 121 F CFP**.

V. TRAVAUX EN COMMISSION

Le présent projet de délibération a été examiné par la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes le 4 septembre 2019.

Cette réunion a été notamment l'occasion pour l'institution de rendre compte du suivi des recommandations que la CTC avait fait part en 2018 dans son rapport d'observations concernant la période 2012-2017.

À ce titre, un document interne encadrant l'organisation des autosaisines notamment sur les choix des sujets d'étude, du nombre de dossiers et du nombre de vacations a été mis en œuvre, ainsi qu'un tableau de bord de l'activité du CESEC. Aussi, concernant les prêts de locaux, la mise en place d'une régie est en projet. En ce sens, ces prêts lors d'un événement ne sont autorisés que lorsque l'institution y est directement partenaire. Enfin, le CESEC a poursuivi un dialogue avec le Pays afin de réviser les modalités de financement de l'insitution.

*
* *

Après avoir pris acte des éléments de ces comptes financiers, le rapporteur propose à ses collègues de l'assemblée de la Polynésie française, au nom de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LE RAPPORTEUR

Yves CHING

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : CES1900469DL

DÉLIBÉRATION N° /APF

DU

portant approbation du compte administratif de
l'exercice 2018 du Conseil économique, social et
culturel et affectation de son résultat

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2005-64 APF du 13 juin 2005 modifiée portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1386 CM du 25 juillet 2019 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2019/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

Article 1^{er}.- Le montant définitif des recettes du compte administratif du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française pour l'exercice 2018 est arrêté à la somme de QUATRE VINGT DIX-SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE TROIS francs (97 991 963 F CFP) se décomposant comme suit :

Section I Fonctionnement	91 000 000
Section II Investissement	6 991 963
Total	97 991 963

Article 2.- Le montant définitif des dépenses du compte administratif du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française pour l'exercice 2018 est arrêté à la somme de SOIXANTE SIX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE ET UN MILLE NEUF CENT QUATRE francs (66 651 904 F CFP) se décomposant comme suit :

Section I Fonctionnement	61 436 117
Section II Investissement	5 215 787
Total	66 651 904

Article 3.- Le compte administratif du Conseil économique, social et culturel pour l'exercice 2018 annexé à la présente délibération, est définitivement fixé ainsi qu'il suit :

	Section I Fonctionnement	Section II Investissement	Totaux
RECETTES (en F CFP)	91 000 000	6 991 963	97 991 963
DÉPENSES (en F CFP)	61 436 117	5 215 787	66 651 904
RÉSULTATS	29 563 883	1 776 176	31 340 059

Article 4.- Le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française est affectataire au compte « Report à nouveau » d'un montant excédentaire de VINGT NEUF MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE TROIS MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT TROIS francs CFP (29 563 883 F CFP).

Article 5.- Au 31 décembre de 2018, le fonds de roulement du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française est de QUARANTE HUIT MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE QUATRE MILLE CENT VINGT ET UN francs (48 464 121 F CFP).

Article 6.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Le président,

Béatrice LUCAS

Gaston TONG SANG

**COMPTE ADMINISTRATIF DU CONSEIL ECONOMIQUE
SOCIAL ET CULTUREL**

EXERCICE 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Rappel 2017
960	7412	Dotation globale forfaitaire de la Polynésie française	97 000 000	91 000 000	91 000 000
991	002	Résultat de fonctionnement reporté			26 000 000
TOTAL			97 000 000	91 000 000	117 000 000

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Chapitre	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Rappel 2017
900	1312	Subvention d'investissement	7 000 000		15 000 000
	281	Amortissement des immobilisations corporelles		6 991 963	4 642 951
951	1	Résultat d'investissement reporté (N+1)		7 188 450	8 169 665
TOTAL			7 000 000	14 180 413	27 812 616

**COMPTE ADMINISTRATIF DU CONSEIL ECONOMIQUE
SOCIAL ET CULTUREL
EXERCICE 2018**

<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</i>						
Chapitre	Article	Libellé	Prévisions primitives	Réalizations 2018		Rappel 2017
				Mandats	en %	
				a	d = c/a	
960	606	Achats non stockés de matières et fournitures	7 000 000	6 282 287	90%	6 127 153
	613	Locations	1 100 000	562 220	51%	969 273
	615	Entretien et réparation	5 450 000	6 081 265	112%	5 477 612
	616	Primes d'assurances	350 000	306 194	87%	298 374
	618	Divers services extérieurs	350 000	346 000	99%	218 058
	623	Publicité, publication, relations publiques	2 300 000	1 965 501	85%	7 250 750
	624	Transports (personnel administratif)	600 000	95 936	16%	
	625	Déplacement et mission (personnel administratif)	350 000	90 450	26%	
	626	Frais postaux et frais télécommunications	1 400 000	1 253 588	90%	1 212 637
	628	Divers - autres services extérieurs	2 700 000	2 011 342	74%	2 430 977
	653	Indemnités, vacation et frais de mission des membres	61 800 000	29 324 345	47%	83 900 129
	672	Charges sur exercices antérieurs	250 000	645 201	258%	
	673	Titre sur exercice antérieur	5 000 000	5 000 000	100%	
Total du chapitre 960			88 650 000	53 964 329	61%	107 884 963
961	681	Dotations aux amortissements et provisions	7 000 000	6 991 963	100%	4 642 951
Total du chapitre 961			7 000 000	6 991 963	100%	4 642 951
962	641	Rémunérations du personnel	1 000 000	341 572	34%	797 370
	645	Charges sociales	350 000	138 253	40%	173 374
Total du chapitre 962			1 350 000	479 825	36%	970 744
TOTAL			97 000 000	61 436 117	63%	113 498 658

<i>SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES</i>						
Chapitre	Article	Libellé	Prévisions primitives	Réalizations		Rappel 2017
				Mandats	en %	
				a	d = c/a	
900	139	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	6 000 000			
	218	Autres immobilisations corporelles		1 482 536	21%	5 727 379
	213	Construction	1 000 000	3 733 251		13 773 567
	203	Frais d'études et de recherche et développement				1 123 220
	205	Concessions droits brevets				
	281	Amortissement des immobilisations corporelles				
Total du chapitre 900			7 000 000	5 215 787	21%	20 624 166

COMPTE ADMINISTRATIF DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL
BALANCE GENERALE
EXERCICE 2018

DEPENSES					RECETTES						
SECTION DE FONCTIONNEMENT					SECTION DE FONCTIONNEMENT						
CHAP	LIBELLES		PREVISIONS PRIMITIVES	PREVISIONS MODIFIEES	REALISATIONS MANDATS	CHAP	LIBELLES		PREVISIONS PRIMITIVES	PREVISIONS MODIFIEES	REEL
960	Pouvoirs publics		88 650 000	73 082 033	53 964 329	960	Pouvoirs publics		97 000 000	91 000 000	91 000 000
961	Dotations aux amortissements et provisions		7 000 000	7 000 000	6 991 963						
962	Personnel		1 350 000	479 825	479 825						
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			97 000 000	80 561 858	61 436 117	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			97 000 000	91 000 000	91 000 000
SECTION D'INVESTISSEMENT					SECTION D'INVESTISSEMENT						
CHAP	Art	LIBELLES	PREVISIONS PRIMITIVES	PREVISIONS MODIFIEES	REALISATIONS MANDATS	CHAP	Art	LIBELLES	PREVISIONS PRIMITIVES	PREVISIONS MODIFIEES 1	REEL
900	139	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	6 000 000								
900	281	Amortissement des immobilisations corporelles		-		900	281	Amortissement des immobilisations corporelles	7 000 000		6 991 963
900	218	Autres immobilisations corporelles		2 490 000	1 482 536	951	1068	Report des crédits de paiement		7 188 450	
900	205	Concessions droits brevets		900 000							
900	213	Construction	1 000 000	3 798 450	3 733 251						
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			7 000 000	7 188 450	5 215 787	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			7 000 000	7 188 450	6 991 963
TOTAL GENERAL			104 000 000	87 750 308	66 651 904	TOTAL GENERAL			104 000 000	97 991 963	

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		PARTIE AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT		RESULTAT DE L'EXERCICE 2018		RESULTATS CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
FONCTIONNEMENT		18 900 238				29 563 883		48 464 121
INVESTISSEMENT		7 188 450				1 776 176		8 964 626
Résultat cumulé		26 088 688				31 340 059		57 428 747